

		Présent(e)	Pouvoir confié à
<b>Membres de droit</b>			
1.	Le directeur chargé de l'enseignement supérieur au ministère chargé de l'enseignement supérieur, représenté par Madame Véronique de Kok, chargée du département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire	<b>P</b>	
2.	Le recteur de l'Académie de Paris, représenté par Monsieur Alexandre Bosch, secrétaire général-adjoint de la Chancellerie	<b>A</b>	
3.	Le président de la Bibliothèque nationale de France, représenté par Monsieur Olivier Piffault, directeur du département de la conservation	<b>P</b>	
<b>Membres des établissements utilisateurs</b>			
4.	La présidente de l'Université Paris Diderot, représentée par Monsieur Christophe Pérales, directeur du SCD	<b>A</b>	
5.	Le président de l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne représenté par Monsieur Thierry Kouamé, chargé de mission pour les bibliothèques et la politique documentaire	<b>P</b>	
6.	La présidente de l'Université Paris-Sud, représentée par Madame Patricia Le Galèze, directrice du service commun de la documentation	<b>P</b>	
7.	Le président de l'Observatoire de Paris, représenté par Madame Véronique Stoll, directrice de la bibliothèque	<b>P</b>	
<b>Personnalités désignées pour leurs compétences</b>			
8.	Monsieur Olivier Forcade, professeur des universités, directeur des Presses Universitaires de l'Université Paris-Sorbonne	<b>A</b>	
9.	Monsieur Philippe Marcerou, inspecteur général des bibliothèques, président du conseil d'administration	<b>P</b>	
10.	Monsieur Jacques Millet, délégué à l'information scientifique et technique, à la Direction de la recherche de l'INRIA	<b>P</b>	
11.	Madame Valérie Néouze, directrice du service commun de la documentation de l'université Paris Descartes - Paris 5	<b>P</b>	
<b>Membres élus par les personnels</b>			
12.	Un représentant des personnels de catégorie A, Madame Nadine Licata, attachée d'administration	<b>P</b>	
13.	Un représentant des autres personnels, Madame Alexandra Stefanni, adjoint technique de recherche et de formation	<b>P</b>	
<b>Membres avec voix consultative</b>			
	Madame Chantal Bonnefoy, adjointe au contrôleur budgétaire, DRFIP Île-de-France - Paris	<b>E</b>	
	Madame Véranne Njike, contrôleur budgétaire académique, Rectorat de Créteil	<b>P</b>	
	Madame Christine Montagne, agent comptable du CTLES	<b>E</b>	
	Monsieur Guillaume Niziers, directeur du CTLES	<b>P</b>	
<b>Invités</b>			
	Madame Brigitte Auby-Bucherie, directrice des bibliothèques de l'Université Paris 3, représentée par Madame Sophie Faure de Vomécourt, responsable du pôle collections	<b>P</b>	
	Madame Anne-Elisabeth Buxtorf, directrice de la Bibliothèque de l'INHA	<b>P</b>	
	Madame Stéphanie Groudiev, chef de projet Grand Equipement Documentaire Campus Condorcet	<b>P</b>	
	Madame Florence Michel, adjointe administrative au service des affaires budgétaires et comptables du CTLES	<b>P</b>	
	Madame Camille Rebours, directrice adjointe du CTLES	<b>P</b>	
	Madame Valérie Tesnière, directrice de La contemporaine	<b>A</b>	
	Madame Marie-Lise Tsagouria, directrice de la BULAC	<b>P</b>	

Le quorum étant atteint (10 voix sur 13), M. Marcerou ouvre la séance en présentant Mme Véranne Njike, nouveau contrôleur budgétaire à l'Académie de Créteil.

M. Marcerou demande s'il y a des questions liminaires ou diverses à ajouter à l'ordre du jour. Aucun point n'est soulevé.

### **1) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2019**

Aucune remarque n'est faite.

Le procès-verbal de la séance du 11 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

### **2) Projet de budget rectificatif 2019**

Mme Licata, gestionnaire administrative de l'établissement précise que ce budget porte sur un ajustement des recettes et des dépenses, qui reflète l'activité du CTLes. M. Marcerou indique que certains points feront l'objet d'une approbation expresse.

#### **2.1) Les recettes :**

- Un premier ajustement porte sur les recettes liées au PEB avec une augmentation des recettes prévisionnelles. Au budget initial, le PEB présentait un prévisionnel de 48 000€ et compte tenu d'une action renforcée sur le recouvrement et d'une activité en hausse, il a été prévu des recettes à hauteur de 63 000€ (+ 15 000€, soit +31%).
- Un deuxième ajustement porte sur la perception du droit d'entrée créé lors de la séance précédente du 11 mars 2019 de la part de l'INSEE. Mais M. Niziers informe le conseil que ce point n'est plus d'actualité, car l'établissement s'est rendu compte, il y a trois jours, donc après l'envoi des documents, que la délibération de la séance du 11 mars 2019 ne mentionnait qu'un montant sans précision de TVA, qui ne permettrait pas à Mme Montagne, agent comptable du CTLes, d'établir les titres de recettes correspondants. M. Marcerou précise qu'une nouvelle délibération sera proposée dès la première séance de 2020 pour corriger cette imprécision. Le budget rectificatif est proposé en l'état au vote du conseil, malgré ce point devenu obsolète, qui ne porte que sur 5 000€.
- Un troisième ajustement porte sur le point de l'indemnisation partielle du coût des travaux de réparation de la passerelle entre les deux bâtiments endommagée par un camion n'ayant pas respecté la signalétique. Le CTLes a perçu un reversement de 5 736€ provenant de l'assurance du transporteur responsable des dommages. Le reste à charge pour le CTLes correspond à une fourchette prévisionnelle comprise en 5 500€ et 6 000€. M. Marcerou précise que cette indemnisation est partielle alors que la faute incombe entièrement au transporteur. M. Niziers informe que le CTLes a contesté ce montant, mais que l'assurance n'avait pas accepté d'augmenter la somme. En l'absence d'assureur du côté du CTLes (selon l'adage : l'Etat est son propre assureur), l'intérêt de la poursuite de la contestation avec les frais afférents n'était pas évident en regard du montant revendiqué et que le CTLes avait préféré accepter le montant proposé par l'assureur du transporteur.

Mme Licata conclut que les recettes globalisées doivent être abondées de 25 736€, soit une augmentation de 2,2%.

#### **2.2) Les dépenses :**

- L'enveloppe « Personnel » doit faire l'objet d'une diminution, portant ses crédits à un total prévisionnel de 110 000€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement. Les crédits votés au BI 2019 représentaient un total de 115 000€. Cela fait suite au départ de 2 agents contractuels et à leur remplacement après une période de vacance.
- L'enveloppe « Fonctionnement » doit faire l'objet d'une augmentation de 217 500€ en autorisations d'engagement portant son montant à un total de 1 248 500€ pour la fourniture d'électricité suite à la signature d'un accord-cadre avec la direction des achats de l'Etat (DAE). Le CTLes a été informé par la DAE de l'obligation d'émettre un engagement avant la fin 2019 alors que le marché ne commencera qu'en 2020 pour une durée de 2 ans.
- L'enveloppe « Investissement » fait l'objet d'une diminution de 71 500€ en crédits de paiement, portant son total à un montant de 152 262€. Cette diminution est due au report des crédits initialement prévus au BI 2019 pour les travaux relatifs aux trappes de désenfumage. Cette information a été donnée au CTLes lors d'un comité de gestion de site avec la BnF. Le CTLes est toujours en attente d'un nouveau calendrier. De plus, le CTLes a été informé par la BnF que la mise en conformité de la protection foudre

étant une opération close. Les dépenses prévues par erreur dans le budget initial sont à retirer. La dernière opération reportée concerne le développement d'un portail informatique qui fait l'objet d'une nouvelle affectation des crédits sur une nouvelle nature de dépense, acceptée par écrit par le Ministère. Le développement informatique dépendait du financement pour action spécifique en 2017 de soutien aux plans de conservation partagée, mais le besoin est depuis devenu obsolète. Le budget sera affecté à l'achat d'un scanner pour la numérisation de documents destiné aux transferts d'articles dans le cadre du PEB.

Compte tenu de ces reports de crédits, de nouvelles opérations en dépenses ont pu être prises en charge :

- le changement de la cuve d'alimentation
- le renouvellement du système de radiocommunication
- la pose d'une trappe de visite dans le faux plafond de la salle de réunion
- l'achat de tablettes de rayonnage pour le nouveau bâtiment (besoin de densifier la capacité de stockage).

En conclusion, les autorisations d'engagement pour l'enveloppe investissement sont quasiment consommées. En revanche, les crédits de paiements laissent un solde de 72 788 € : le CTLes propose de les diminuer de 71 500 €, ce qui va permettre d'utiliser le reliquat sur un dernier achat en investissement informatique.

M. Piffault revient sur la question de l'étude des trappes de désenfumage qui est effectivement reportée malgré le calendrier initialement prévu. Mme Licata précise qu'une provision de 500 000 € existe depuis 2015 et qui se reporte d'année en année. Le moment venu, il faudra tenir compte de l'évolution du coût de l'étude et des travaux qui viendra impacter le budget de l'établissement.

Le budget rectificatif n°1 est adopté à l'unanimité.

### **3) Projet de budget initial 2020**

M. Marcerou désire informer le conseil d'administration sur le fait que ce budget fait apparaître une année exceptionnelle en termes de recettes à la suite de plusieurs éléments, mais qu'il faut être vigilant sur le fait qu'en réalité le CTLes présente un léger défaut de financement de son activité ordinaire. Il invite les administrateurs à porter leur attention sur les prochains budgets initiaux et rectificatifs ainsi que sur les niveaux de fonds de roulement. Le risque d'un budget tendu pourrait notamment apparaître lorsque le nouveau bâtiment sera immobilisé dans l'actif de l'établissement, ce qui n'est pas encore le cas pour absence d'informations exactes sur sa valeur. De plus, la livraison fin 2016 du nouveau bâtiment n'a pas été accompagnée des mesures budgétaires complètes nécessaires à son fonctionnement, dont le niveau commence d'apparaître désormais plus clairement après deux ans.

#### ***3.1) Les financements publics***

##### ***3.1.1) La subvention pour charges de service public***

La subvention pour charges de service public correspond à une dotation prévisionnelle de 850 312 €. Elle représente 59,88 % des recettes globales.

Par ailleurs, un financement complémentaire de 350 000 € est prévu au titre des actions spécifiques pour le soutien aux plans de conservation partagée dans le cadre du dispositif CollEx-Persée. Cette recette sera comptabilisée hors budget, car destinée à être reversée aux bibliothèques partenaires.

##### ***3.1.2) Les autres financements de l'Etat***

Les recettes relatives aux autres financements de l'Etat correspondent aux remboursements par le Rectorat de Créteil d'une partie des frais engagés auprès du restaurant interentreprises par les agents dont l'indice de rémunération est inférieur ou égal à l'indice nouveau majoré 477. Le montant annuel prévisionnel est de 2 000 €

##### ***3.1.3) Les autres financements publics***

Les recettes relatives aux autres financements publics correspondent à la dotation prévisionnelle du fonds de l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) d'un montant de 2 000 €. Ce montant prévisionnel est calculé sur le nombre de jours où l'agent concerné bénéficie des prestations de transport domicile-travail dans la limite d'un trajet aller-retour par jour.

### **3.2) Les recettes propres**

Les recettes propres sont budgétées à hauteur de 565 800 € et représentent 39,84 % des recettes globales. Elles proviennent principalement :

- des locations d'espaces en augmentation (mécaniquement en augmentation année après année, et, en plus, du fait de deux opérations exceptionnelles, le stockage provisoire des collections du Campus Condorcet et de la Bibliothèque nationale de France)
- de la perception du droit d'entrée de la BnF en tant qu'établissement hors enseignement supérieur.
- du prêt en bibliothèque dont l'activité est en augmentation
- de la revente de 2 véhicules utilitaires, afin de répondre aux directives de la circulaire relative à la gestion du parc automobile de l'Etat, des établissements publics de l'Etat et autres organismes du 20 avril 2017 : élimination des véhicules les plus anciens, soit au bout de 120 000 km parcourus, soit au plus tard dans le courant de leur 7<sup>ème</sup> année. Une discussion est engagée concernant le choix d'un véhicule dit « propre » et de son autonomie.

A titre de comparaison, le montant prévisionnel d'exécution des recettes propres au budget rectificatif 2019 est de 333 736 € : les recettes propres de l'exercice 2020 affichent donc une augmentation de 78 %.

### **3.3) Les prévisions de dépenses de l'exercice 2020**

Les charges du CTLes se décomposent pour 2020 de la manière suivante :

- 2 224 300 € en autorisations d'engagement
- 1 433 800 € en crédits de paiement

#### **3.3.1) L'enveloppe Personnel**

Le CTLes demande un plafond (sur ressources propres) de 6 ETPT avec une enveloppe correspondante d'un montant prévisionnel de 196 000€. Les autorisations d'engagement sont égales aux crédits de paiement.

Au budget 2019, le CTLes programmait la gestion de 4 ETPT. En 2020, le CTLes prévoit le renfort de 2 agents contractuels en CDD supplémentaires, afin de faire face à l'augmentation de son activité :

- au service de la fourniture des documents, avec un agent de type catégorie C. La capacité de l'établissement à communiquer des documents atteint ses limites, alors même qu'il s'agit d'un service primordial.
- au pôle administratif et financier, avec un agent de type catégorie A. L'accroissement des activités de l'établissement ainsi que des charges de fonctionnement et d'investissement pèse sur le pôle administratif et financier.

Le CTLes prévoit une augmentation de 70 % de l'enveloppe personnel par rapport au budget initial de 2019.

M. Marcerou rappelle que le nombre de fonctionnaires au CTLes est constant depuis plusieurs années, alors même que les charges de travail augmentent, ce qui conduit au besoin de recrutement d'agents contractuels avec l'augmentation des crédits de l'enveloppe personnel sur budget propre.

Par ailleurs, le CTLes a perdu en 2019 un poste sur son plafond d'emplois d'Etat, 27 au lieu de 28 (application de l'article 11 de la loi de programmation des finances publiques).

#### **3.3.2) L'enveloppe Investissement**

Le CTLes doit faire face à des dépenses de maintenance sur les deux bâtiments. La livraison du dernier fin 2016 représente une charge nouvelle, encore difficilement mesurable.

Par ailleurs, il doit procéder au remplacement de son matériel de manutention devenu obsolète et qui n'est plus adapté à une charge de travail accrue, notamment sur une surface de plus en plus importante.

En 2020, le montant prévisionnel des dépenses d'investissement est de 233 300 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiements.

- La destination « Immobilier » (AE et CP : 137 000 €)  
Cette destination permet d'identifier les dépenses liées à des travaux rendus indispensables :

- La remise en conformité du système de sécurité incendie
- L'extension du système de Protection Travailleur Isolé au nouveau bâtiment et son raccordement au système de radio-communication de la BnF
- La réparation de la passerelle reliant les 2 bâtiments
- Les travaux d'aménagement et de mise en conformité du chauffage et de l'aération du local PEB
- Les travaux d'étanchéité de la verrière de la rue intérieure.

M. Niziers précise que le CTLes n'avait pas été informé de la nécessité de participer financièrement à cette opération. M. Marcerou préconise une amélioration de la communication entre la BnF et le CTLes, notamment à l'occasion des comités de gestion de site.

- La destination « Communication de documents » (AE et CP : 81 300 €)

Le CTLes souhaite procéder au remplacement du matériel suivant :

- un transpalette électrique
- un chariot frontal électrique
- un véhicule dédié à la navette du PEB
- chariots et diables.

Par ailleurs, il a été décidé de procéder aux achats suivants :

- un mini-élévateur avec convoyeur
- un numériseur pour la fourniture dématérialisée de documents (matériel financé sur la subvention initialement dédiée au développement d'un portail informatique, besoin initial devenu obsolète).

- La destination « Informatique » (AE et CP : 13 000 €)

Cette dépense est destinée à poursuivre le renouvellement du parc informatique démarré en 2019.

- La destination « Frais généraux » (AE et CP : 2 000 €)

Cette dépense est destinée à financer l'achat d'un bureau en vue du recrutement d'un nouvel agent contractuel.

### 3.3.3) L'enveloppe Fonctionnement

En 2020, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant prévisionnel de 1 795 000 € en autorisations d'engagement et à 1 004 500 € en crédits de paiement, ventilées sur les destinations suivantes :

Les charges d'entretien et de fonctionnement (électricité, ménage, etc.) pour les deux bâtiments sont croissantes, notamment sur les destinations suivantes :

- La destination « Conservation » (AE : 158 300 ; CP : 108 300 €)

Cette destination porte sur l'achat de petits matériels liés aux transferts de collection. Par ailleurs, deux marchés doivent faire l'objet d'une passation courant 2020 :

- marché de transfert de documents des bibliothèques franciliennes jusqu'au CTLes pour la période 2020-2021
- marché relatif à l'achat de conteneurs pour le stockage et la conservation des collections.

- La destination « Communication de documents » (AE et CP : 20 500 €)

Cette destination concerne l'achat de fournitures, petits matériels dédiés et frais de mission liés aux navettes du PEB.

- La destination « Valorisation » (AE et CP : 12 600 €)

Cette destination se rapporte aux dépenses liées à la communication institutionnelle de l'établissement, et aux frais d'inscription et de déplacement aux congrès et colloques.

- La destination « Immobilier » (AE : 1 317 450 € ; CP : 439 150 €)

Cette destination concerne la convention de gestion des charges et des frais de gestion qui lie le CTLes à la BnF qui sera prolongé pour une durée de 3 ans de 2020 à 2022.

M. Marcerou fait remarquer que 60 % du budget du CTLes sont liés à l'immobilier, ce qui implique une faible marge de manœuvre budgétaire.

- La destination « Informatique » (AE : 109 600 € ; CP : 106 400 €)

Cette destination concerne principalement les frais de maintenance informatique : convention avec le Centre de Ressources Informatiques de l'Université de Marne-La-Vallée, l'hébergement du site web et la maintenance des progiciels.

- La destination « Frais généraux » (AE : 140 850 E ; CP 281 850 €)

Cette destination correspond notamment aux dépenses liées à l'ensemble des contrats de maintenance de contrôle techniques, à l'achat des fournitures, aux fluides, à une partie des frais de mission.

Le marché de fourniture d'électricité et le marché de nettoyage ont fait l'objet d'une consommation d'autorisations d'engagement en 2019, c'est pourquoi les crédits de paiement sont supérieurs aux autorisations d'engagement sur l'exercice 2020.

L'hébergement et la maintenance du site internet doivent faire l'objet d'une nouvelle passation de marché, tandis d'une prestation d'assistance pour le renouvellement du système d'information documentaire est à prévoir.

- La destination « Autres dépenses spécifiques » (AE et CP : 9 500€)

Cette destination correspond notamment au montant de la subvention qui sera versé à l'Association du personnel Culture Temps Libre (ACTL) pour l'organisation de ses activités sociales et culturelles.

La délibération spécifique sur la subvention de l'établissement à l'association du personnel ACTL pour un montant de 8 500 € est approuvée à l'unanimité.

En conclusion, malgré un solde budgétaire déficitaire, le CTLes se rapproche progressivement du retour à l'équilibre. Cependant, ce résultat reste fragile, du fait de recettes exceptionnelles qui n'ont pas vocation à s'inscrire dans la durée et d'une maîtrise des dépenses qui ne peut être accentuée sans remettre en cause la qualité de service de l'établissement.

Mme Licata ajoute un point particulier concernant les charges d'amortissement, car le nouveau bâtiment n'est toujours pas inscrit à l'actif de l'établissement. Il s'agit d'une charge prévisionnelle qui est en cours d'évaluation avec des relances régulières de l'agent comptable auprès des services concernés. Dès que cette évaluation sera connue, cela risque d'impacter fortement l'actif de l'établissement.

M. Marcerou se dit ne pas être très rassuré concernant ce point, car la valorisation d'un bâtiment se fait sur une durée très longue, et renouvelle sa recommandation de vigilance sur les prochains budgets.

Par ailleurs, le CTLes doit programmer d'importants investissements à venir, pour lesquels sa capacité financière actuelle est insuffisante :

- Le renouvellement du système d'information documentaire en 2021
- Les travaux d'équipement de la seconde moitié du nouveau bâtiment (livrée nue)
- Le risque de devoir financer des travaux de réparation à la suite d'infiltrations d'eaux de pluie dans son nouveau bâtiment.
- La remise en conformité des trappes de désenfumage
- La rénovation de plusieurs zones usagées (sols et sanitaires notamment) de l'ancien bâtiment

Le budget initial est adopté à l'unanimité.

#### **4) Sorties d'inventaire**

Les matériels devenus obsolètes sont sortis de l'inventaire.

Votées à l'unanimité

## 5) Contrôle budgétaire et comptable interne

Mme Michel présente l'organigramme fonctionnel nominatif du CTLes. Cet organigramme montre le rôle et le fonctionnement de chaque agent au sein du CTLes pour les services budgétaires et comptables et le fonctionnement linéaire mais aussi et surtout transversal.

Chaque poste s'inscrit dans une hiérarchie verticale et une corrélation horizontale entre chaque agent qui permettent d'assurer la qualité des missions.

Cette corrélation se retrouve dans les tableaux annexes (partie ordonnateur et droits ouverts). Effectivement, chaque personnel accède à des droits informatiques sur les processus et cycles qu'il a en charge mais dans un souci des missions de service public, chaque agent est aussi amené à être suppléant. Cette démarche reflète tant la complexité des tâches que la cohérence des rôles de chacun.

Mme Licata expose la cartographie des risques :

- Gestion de la paie : une seule personne était habilitée au traitement de la paie (budget état et budget propre). La formation d'un autre agent du pôle administratif a été mise en place afin de suppléer en cas d'absence.
- Traitement des fichiers relatifs au prélèvement à la source (budget état) : création d'un dossier partagé dédié aux Ressources Humaines et notamment à la gestion de la paie afin de stocker les fichiers « comptes rendus métiers » auparavant impossibles à télécharger sur le site Net-Entreprises par une personne suppléante.
- Traitement de la paie des contractuels exportée du logiciel Grh vers le logiciel WinM9 afin de valider les liquidations des salaires et des charges : demande d'évolution à prévoir à l'éditeur informatique afin que les validations soient rendues possibles par un agent habilité au processus Dépenses, même si son profil n'est pas à l'origine de l'export.
- Facturation du PEB : problème lié à l'identification de l'adresse de la bibliothèque demandeuse, le service facturier ne sait pas à quelle bibliothèque rattacher la facture (lorsque l'établissement comporte plusieurs bibliothèques). Une demande d'évolution du modèle de facture a été effectuée auprès de l'éditeur informatique afin qu'y figurent l'adresse de facturation et l'adresse de livraison.
- Un autre développement a été demandé afin que soient intégrées les données relatives aux synthèses des commandes de prêt dans le corps de texte de la facture.
- Contrôle des RIB : à réception d'un nouveau RIB, celui-ci est transmis à l'agent comptable pour contrôle et validation afin d'éviter tout risque de fraude.
- Mise à jour de l'état de l'actif : le bâtiment d'extension livré en octobre 2016 n'est pas immobilisé malgré plusieurs relances aux différents services concernés (DGFIP, DNID). L'état de l'actif n'est pas en adéquation avec la situation financière de l'établissement. L'agent comptable a effectué plusieurs relances courant 2019 auprès des services concernés.
- Mise à jour du logiciel ImmoNet : la mise à jour de la base ImmoNet a été initiée en 2019 : elle est toujours en cours compte tenu de l'ampleur la mission dévolue au pôle administratif et financier du CTLes. Il existe un risque de discordances de l'inventaire physique et comptable de l'établissement. Les agents du pôle administratif poursuivent leur mission de mise à jour qui devrait arriver à échéance courant 2020. Un travail conséquent mobilise 3 personnes du pôle administratif en plus de leurs tâches quotidiennes. La mise à jour des immobilisations sera effective en 2021.

Mme Tsagouria revient sur la gestion de la paie des contractuels et demande pourquoi cette gestion n'est pas sous traitée par la DRFIP, ce qui soulagerait le pôle administratif et sécuriserait le travail. Cette modalité de gestion n'était pas connue du CTLes.

## 6) Questions des représentants du personnel sur l'enveloppe indemnitaire allouée à l'établissement par le MESRI

Mme Stefanni et Mme Licata ont été sollicitées à plusieurs reprises par les personnels, ainsi que par les représentants du personnel au comité technique, sur le montant de l'enveloppe indemnitaire annuelle qui n'était pas abondée pour exécuter la revalorisation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) après 3 ans :

- pour la filière administrative au 1<sup>er</sup> septembre 2018 ;
- pour la filière ITRF au 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;
- pour la filière bibliothèque au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Par ailleurs, un réexamen est possible en cas de changement de fonctions, de grade ou au vu de l'expérience acquise par l'agent.

Les représentants du personnel ont souhaité aborder ce sujet devant les membres du conseil d'administration pour plusieurs points de tension :

- les réévaluations rétroactives et à venir ;
- la réintégration potentielle d'un agent en congé de longue maladie ;
- la réintégration potentielle d'un agent à temps partiel vers un temps complet ;
- la réévaluation à l'égard de l'expérience et des compétences acquises par les agents, dans un contexte d'augmentation des charges à effectif constant depuis de nombreuses années ;
- la revalorisation d'une IFSE en cas de remplacement par mouvement externe sur un poste.

Cette situation inquiète l'ensemble des agents du CTLes et impacte leur moral.

M. Niziers précise qu'il a fait en 2019 une demande d'augmentation de l'enveloppe indemnitaire annuelle au MESRI qui a répondu que des négociations étaient en cours avec le ministère du budget pour 2020.

Il est demandé si la cotation des postes ne devrait pas être soumise au vote. M. Niziers répond qu'il croit savoir que ce vote n'est pas requis, car le CTLes est un établissement public administratif différent du cas d'une université passée aux responsabilités et compétences élargies (RCE). Toutefois, lors du prochain conseil d'administration, il sera proposé une information sur les cotations de postes et les modalités de revalorisation sur la base des avis du comité technique.

## **7) Programmation des transferts de collections pour 2020-2021**

M. Niziers informe que le précédent marché de transferts est arrivé à échéance et que le nouveau marché commencera à la mi-janvier. Entre temps, le créneau libre sert à l'accueil des collections de l'INSEE qui finance lui-même ses transferts.

Mme Rebours fait un point d'information sur les résultats du recueil des besoins des bibliothèques et de la programmation bisannuelle démarrant en 2020.

Le relevé des besoins a été envoyé en avril 2019 à environ 60 bibliothèques d'Île-de-France, auquel 22 ont répondu.

Les demandes concernaient pour 12 bibliothèques des transferts en dépôt (un peu plus de 6 kml), pour 4 bibliothèques des transferts en cession (578 ml) et pour 2 bibliothèques des transferts pour stockage provisoire.

Par ailleurs, le CTLes a reçu une demande de 2 établissements de fourniture de la liste de leurs documents conservés au CTLes. Il apparaît que certaines bibliothèques n'ont pas gardé la liste des documents transférés à la suite des départs de personnels ou de changement de systèmes d'information.

On constate une baisse de la volumétrie des demandes qui répond peut-être aux alertes émises par le CTLes sur sa capacité d'accueil pour la période 2020/2021.

Le volume hebdomadaire de transfert a été ramené à 120 ml au lieu de 150 ml (pour 2018-2019), ce qui revient à un calibrage plus conforme à la capacité de traitement de l'établissement (tout en restant élevé).

On note également une légère augmentation des cessions, ces demandes ayant été déclarées par le CTLes comme prioritaires sur les dépôts. On passe de 200 ml à 500 ml mais cela reste faible. Pour rappel, les transferts en dépôts interdisent tout travail de dédoublonnage et donc de réelle mutualisation de l'équipement du CTLes.

En dehors des besoins de transferts (en dépôt ou en cession), trois nouveaux services étaient proposés :

- cession au CTLes de documents qui y sont actuellement conservés en dépôt, 3 bibliothèques ont saisi cette offre ;
- demandes de retours définitifs de documents ;
- demandes de listes de collections conservées au CTLes.

Plusieurs établissements ont demandé des listes afin de pouvoir préparer des demandes de cession ou de retours pour la prochaine programmation.

Une seule demande n'avait pas été anticipée : transformer directement en dépôt des collections en stockage provisoire. Cette demande a pu être prise en compte, à condition que les collections répondent aux conditions habituelles de transfert (types de document, état, signalement).

Le CTLes est à ce jour dans la phase finale du choix du titulaire du nouveau marché de transferts pour deux ans.

Mme Vomécourt revient sur la demande de nouveaux services pour estimer que le délai était trop court (réponse sur 1 mois ½).

### **8) Accueil provisoire des collections du Campus Condorcet à partir de 2019**

M. Marcerou donne la parole à Mme Groudiev pour l'information régulière sur l'implication du CTLes dans le projet du Campus Condorcet à Aubervilliers. Les transferts de collections au CTLes ont commencé le 3 septembre 2019 et se finiront vers le 20 janvier 2020. Un arrêt les 2 dernières semaines d'octobre 2019 a permis à la BnF d'effectuer ses propres transferts.

A ce jour, environ 10 kml ont été transférés de 20 sites de départ. Par ailleurs, la volumétrie exacte des collections est mesurée au fur et à mesure, mais le Campus s'engage auprès du CTLes à payer l'espace réservé, même excédentaire, en 2019 et 2020 pour ne pas bouleverser les prévisions de recettes du CTLes.

Mme Groudiev remercie le CTLes et ses équipes pour leur réactivité et leur capacité à répondre aux contraintes. Mme Groudiev souligne l'opportunité que représente le CTLes dans l'environnement régional des bibliothèques.

Mme Groudiev informe que la communication des collections fonctionne déjà dans le cadre d'un « GED hors les murs » sur le campus d'Aubervilliers avec une navette quotidienne du Campus Condorcet vers le CTLes.

### **9) Accueil des collections de la Bibliothèque nationale de France à partir de 2019**

M. Piffault remercie également le CTLes, car ce stockage provisoire est une opération très importante pour la BnF.

Le transfert programmé de 2019 du site de Bondoufle a été effectué sur les 2 dernières semaines d'octobre 2019 pour 5 kml. Pour 2020, aucune programmation n'a été définie.

M. Piffault ne peut apporter aucune nouvelle information sur les décisions de la BnF en matière de stratégie immobilière, car l'étude en cours reste à livrer en 2020.

M. Niziers annonce la date du prochain conseil d'administration : le jeudi 12 mars 2020 au matin, dans la salle du conseil de la BULAC.

M. Marcerou clôture la séance à 12H00.